

# Journal d'informations



COMMUNE  
DE LA  
GRANDE BÉROCHE

COMMUNE DE LA GRANDE BÉROCHE | NUMÉRO 1 | FÉVRIER 2018



## EDITO

Chères habitantes, chers habitants de La Grande Béroche,

L'union de nos 6 localités a donné lieu à plusieurs métaphores, de la fusée, au train, en passant par le mariage. Permettez-moi d'en rajouter une, celle d'une naissance.

La mise au monde avait été préparée et les quelques premiers jours de « congé parentalité », comprenez l'ouverture des guichets décalée au 10 janvier, ont permis aux collaboratrices et collaborateurs de s'installer et de prendre leurs marques. Notre belle commune vient de passer son premier mois de vie. Comme pour un nouveau-né, il y eut des moments intenses où les talents des employés furent mis à rude épreuve et où certaines nuits furent courtes. Ces dernières semaines ont également été remplies d'émerveillements dus à des places de travail rénovées et à une organisation nouvelle au sein de l'administration.

Je n'oublie pas la présentation du nouveau-né à sa famille, vous les habitantes et habitants. Le 17 janvier, les autorités rencontraient la population dans une ambiance bon enfant et un grand espoir dans l'avenir.

Les prochains mois vont permettre de gagner en autonomie, d'affirmer notre caractère tout en restant une commune jeune avec les défis qui vont avec.

Ces découvertes se feront avec vous, chères habitantes, chers habitants, à tâtons parfois. Il nous faudra de la patience, mais surtout gardons notre innocence d'enfant et notre enthousiasme primaire. Ajoutons un brin de folie dans tout cela et ensemble, partons à la découverte de cette nouvelle vie « Grande Bérochale ».

Au nom du Conseil communal  
Joël Wahli, Secrétaire

### Règlements communaux et tarifs

Lors de sa séance du 11 décembre 2017, le Conseil général a adopté le règlement général de commune et le règlement sur les finances. Il a également approuvé le règlement sur les tarifs et émoluments communaux et sur le statut des conseillers communaux. Ces règlements, soumis au référendum obligatoire, ainsi que le budget de l'exercice 2018, approuvé une semaine plus tard, permettront à la commune de fonctionner et au Conseil communal de poursuivre son travail d'organisation et de planification des travaux qu'il mène depuis son élection, le 23 août 2017. Les règlements et tarifs sont publiés sur notre site internet [www.lagrandeberoche.ch](http://www.lagrandeberoche.ch).

### Séance du Conseil général

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le lundi 19 février à la salle Polymatou, rue du Collège 1 à Bevaix.

### L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017.
3. Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017.
4. Adoption du règlement communal sur les déchets.
5. Demande de crédit de Fr. 200'000.- pour le remplacement du tracteur pour le service forestier.
6. Demande d'un crédit d'étude de Fr. 139'000.- pour la première étape de la révision du plan d'aménagement communal.
7. Demande de crédit de Fr. 74'467.- pour la mise en séparatif des eaux claires et eaux usées à Saint-Aubin-Sauges (Mesure 12 du PGEE).
8. Demande de crédit de Fr. 147'873.- pour la mise en séparatif des eaux claires et eaux usées à Saint-Aubin-Sauges (Mesure 13 du PGEE), ainsi que l'installation d'une borne hydrante.
9. Demande de crédit de Fr. 217'554.-

### Localisation des services

Les services communaux sont localisés dans les bâtiments existants, selon la manière suivante :

#### Saint-Aubin :

Chancellerie, contrôle des habitants, finances, économie, sécurité, sports-loisirs-culture, port, jeunesse, enseignement, santé.

#### Gorgier :

Services techniques : services industriels, travaux publics, bâtiments.

#### Bevaix :

Contrôle des habitants (guichet d'accueil), service de l'aménagement du territoire, urbanisme et forêt.

pour l'équipement des parcelles dans le quartier « Les Vignes de Bayard », à Saint-Aubin-Sauges.

10. Rapport du Conseil communal sur la communalisation de la structure d'accueil de Vaumarcus.
11. Informations du Conseil communal.
12. Divers et questions écrites.

### Budget 2018 et taux d'imposition

Le budget de l'exercice 2018 a été présenté au législatif le 18 décembre 2017 avec un coefficient fiscal de 67 points. Il a été accepté par le Conseil général avec un excédent de charges de Fr. 189'263.-, suite à la décision du Conseil général de tenir compte du retrait d'un point d'impôt au profit de l'Etat, consécutivement à la décision du Grand Conseil. Le budget des investissements se monte à Fr. 5'930'234.-.

### NEMO News – application mobile

Dès à présent, vous pouvez télécharger gratuitement l'application « NEMO News » sur votre smartphone ou tablette. « NEMO News » est une

### HORAIRES

#### 1<sup>er</sup> mars

Les bureaux de l'administration et les déchetteries seront fermés le **jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018**.

#### Horaire de Pâques

**Administration :** les bureaux d'accueil de l'administration à Saint-Aubin-Sauges et Bevaix seront fermés le vendredi 30 mars et le lundi 2 avril 2018.

**Déchetteries :** les déchetteries de Bevaix et de Saint-Aubin-Sauges seront également fermées ces deux jours. Ouverture normale le samedi 31 mars.

### OUVERTURE DES GUICHETS

#### Saint-Aubin

Lundi	9h00 - 12h00	14h00 - 16h00
Mardi	9h00 - 12h00	14h00 - 16h00
Mercredi	9h00 - 12h00	Fermé
Judi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00
Vendredi	7h15 - 13h00	Fermé

#### Bevaix

Lundi	9h00 - 12h00	Fermé
Mardi	9h00 - 12h00	Fermé
Mercredi	9h00 - 12h00	Fermé
Judi	Fermé	14h00 - 18h00
Vendredi	Fermé	

# Journal d'informations



COMMUNE  
DE LA  
GRANDE BÉROCHE

COMMUNE DE LA GRANDE BÉROCHE | NUMÉRO 1 | FÉVRIER 2018

plateforme d'informations officielles, alimentée par les acteurs publics et parapublics cantonaux et communaux. L'objectif est de proposer aux citoyens, citoyennes et autres personnes de s'abonner aux émetteurs d'informations désirés (Etat ou différentes communes) et de choisir les catégories d'informations souhaitées. Un système de push et un système d'alertes complètent la solution.

## Votations fédérales du 4 mars 2018

Vous avez reçu le matériel de vote pour les votations fédérales du 4 mars 2018. Les possibilités offertes aux citoyens pour voter sont les suivantes:

- Vote par correspondance en déposant votre enveloppe à la poste (courrier B jusqu'au mardi précédant le scrutin et courrier A jusqu'au vendredi).
- Vote par correspondance en déposant vos enveloppes de vote jusqu'au dimanche 4 mars à 10h00 dans les boîtes aux lettres des administrations à Bevaix, Gorgier et Saint-Aubin.
- Vote électronique par le guichet unique jusqu'au samedi 3 mars à midi.
- Vote en personne au bureau électoral le dimanche 4 mars de 10h00 à 12h00 au siège de l'administration communale de La Grande Béroche, rue de la Gare 4 à Saint-Aubin-Sauges.
- Vote au domicile sur demande jusqu'au dimanche à 11h00, pour les personnes malades ou handicapées.
- Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec le contrôle des habitants au 032/886.52.05.

## Avis aux propriétaires de chien(s)

Nous rappelons aux nouveaux propriétaires de chien(s) de venir les annoncer auprès de nos guichets d'accueil.

De plus, en vertu des dispositions légales, il est rappelé ce qui suit :

- Il est interdit de laisser errer les chiens.
- Les propriétaires de chien(s) prendront les mesures qui permettent de préserver la propreté des trottoirs, places et accès.
- Il est interdit de promener les chiens sur les terrains agricoles, cultivés ou non, sur les places de jeux ainsi que dans les parcs publics.
- La baignade des chiens est interdite sur les plages et dans les ports.

- Les propriétaires de chiens prendront les mesures qui permettent d'éviter que les aboiements incommodent les voisins.

Il est interdit de lâcher les chiens dans la forêt entre le 15 avril et le 30 juin pour ne pas mettre en danger les jeunes bêtes sauvages.

## Terrain de football synthétique des Murdines à Bevaix

Nous rappelons que le terrain de football synthétique est A BAN et réservé en priorité au FC Bevaix, à l'école, ainsi qu'aux sociétés sportives qui en font la demande.

### Accès autorisés

**Les enfants du village** sont autorisés à accéder au terrain synthétique, uniquement par la porte d'entrée principale, à condition que celle-ci soit ouverte et selon les horaires suivants :

- les mercredis après-midi et les samedis après-midi de 13h30 à 17h00 ;
- tous les après-midi pendant les vacances scolaires de 13h30 à 17h00.

Nous remercions les parents d'informer leurs enfants des présentes dispositions.

Par respect du voisinage, l'accès est strictement interdit le dimanche.

**Tout accès non autorisé ou détérioration aux installations seront dénoncés.**

## Service forestier de La Grande Béroche – Information

Durant les mois de février et mars 2018, le service forestier va procéder à l'exploitation forestière de la zone des grèves communales de Bevaix. L'intervention s'étendra des lieux-dits « La Tuilière » au « Môle des Garçons ». Les buts principaux de ce chantier sont de sécuriser les infrastructures se trouvant à proximité, de favoriser la biodiversité de cette zone protégée du bord du lac de Neuchâtel et de, selon la loi sur la viticulture, diminuer la hauteur des arbres qui se trouvent à proximité des vignes et rouvrir des couloirs d'aération en direction du lac qui permettent de limiter les risques de maladie phytosanitaire et de gel. Pour toute information complémentaire, le service forestier communal se tient à votre disposition. La commune de La Grande Béroche propose différentes offres de bois, vendu par stères ou en sacs, ainsi que du mobilier forestier (tables et bancs). Vous trouverez toutes ces informations sur le site Internet de la commune : [www.lagrandeberoche.ch](http://www.lagrandeberoche.ch).



COMMUNE  
DE LA  
GRANDE BÉROCHE

## Règlement de participation pour la mise au concours de l'étiquette pour le vin d'honneur de la Grande-Béroche

### 1. Principe et calendrier

La commune de la Grande Béroche met au concours la réalisation de l'étiquette pour le vin d'honneur. Ce vin est servi aux réceptions et aux manifestations organisées par la commune. Il est, dans certaines circonstances, offert aux sociétés ou groupements locaux lors d'événements particuliers.

Les projets peuvent être variés, comme des peintures, des photos, des dessins, etc. Afin qu'ils soient reproductibles sur une étiquette, leur réalisation doit être d'excellente qualité. Les projets effectués de manière informatique sont aussi acceptés. Toutefois, l'image numérique doit être vectorielle (ou en mode trait) et non pas matricielle (constituée de pixels).

Sur l'étiquette, le projet gagnant est accompagné du nom et des armoiries de la commune et de la mention « Vin d'honneur ». Sur la contre-étiquette figure le cépage, le nom de l'encaveur et l'année de la vendange.

Le concours débute le 19 février 2018 et se termine le 30 mars 2018.

### 2. Conditions de participation

La participation au concours est gratuite et est ouverte à tous les habitants domiciliés sur le territoire de La Grande Béroche. Les entreprises peuvent aussi y participer, à condition d'avoir leur siège social sur le territoire de la commune. Un seul projet par participant est autorisé.

Les projets doivent être envoyés ou déposés à l'administration communale de La Grande Béroche, rue de la Gare 4, 2024 St-Aubin. Les participants indiquent leur nom, prénom, adresse et adresse mail.

### 3. Prix

Un jury composé de 3 conseillers communaux et de 2 collaborateurs de l'administration communale retient 3 projets.

- Le gagnant du 1er prix reçoit 2 cartons de 6 bouteilles du vin d'honneur et voit son projet utilisé par la commune sur les étiquettes.
- Le participant classé 2ème reçoit 1 carton de 6 bouteilles du vin d'honneur.
- Le participant classé 3ème reçoit 3 bouteilles du vin d'honneur.

Les prix ne sont en aucun cas convertibles en espèces.

### 4. Dispositions

Le gagnant du concours accepte que son projet devienne propriété de la commune de la Grande Béroche. Le projet est utilisé, par la commune, comme étiquette du vin d'honneur.

*Le Conseil communal*

Saint-Aubin-Sauges, le 7 février 2018